

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 36 (1964)

**Heft:** 2

**Artikel:** Protection des régions et des sites alpestres

**Autor:** Robert, J.-F.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-125561>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Protection des régions et des sites alpestres

par J.-F. Robert, ingénieur,  
chef du Service des forêts du canton de Vaud

Exposé présenté à l'assemblée générale  
du Groupe de Suisse occidentale de l'ASPAN, à Aigle,  
le 22 novembre 1963

17

## 1. Introduction

Il est des pays où le nom de montagne n'a le pouvoir d'évoquer que des paysages chaotiques de roches, des perspectives désertes, privées de toute vie, impressionnantes de solitudes minérales et hantées par la soif.

Sous nos latitudes, et plus spécialement chez nous, le mot prend un tout autre sens. Il appelle l'image d'un monde fait de rochers, certes, mais aussi de sapins et de pâturages. En fait, pour la plupart d'entre nous «aller à la montagne» signifie «aller se retremper dans une nature sauvage et forestière». L'arbre est aussi intimement lié à l'idée de montagne que le montagnard à la forêt elle-même et c'est la raison pour laquelle, probablement, on a fait appel à un forestier pour prendre la défense des sites alpestres.

Mais pour définir clairement ce qu'il faut protéger en montagne et pour poser le problème sur une assise aussi réaliste que possible, il importe tout d'abord de rappeler les divers rôles de la forêt de montagne. Ensuite, il ne sera pas superflu d'évoquer succinctement les bases et les perspectives de l'économie alpestre.

Cette rapide esquisse permettra de situer le tourisme dans son contexte économique. Puis d'en supputer les conséquences possibles et de tirer quelques conclusions propres à garantir l'intégrité de nos sites alpestres.

## 2. Rôles et mission des forêts de montagne

Chacun sait que si l'on remonte suffisamment haut dans le cours des siècles, la forêt occupait de vastes territoires et que les lambeaux actuels de la sylve primitive sont le résultat non tant de cataclysmes que de l'action directe de l'homme. En effet, l'ère des grands défrichements s'est ouverte aux âges préhistoriques déjà, au moment où l'homme, de chasseur, s'est fait éleveur et cultivateur. Ce long processus de conquête des terres sur la forêt s'est perpétué chez nous et sur le Plateau suisse, jusque dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. En montagne par contre, la colonisation fut plus lente et les défrichements se poursuivirent jusqu'au début du XV<sup>e</sup> siècle. L'offensive contre la forêt y était menée sur trois fronts simultanés: à partir de la vallée où étaient les villages, à l'étage intermédiaire pour créer les «mayens» et à partir des pâturages supérieurs pour agrandir l'aire de pacage. C'est ainsi que la limite naturelle des arbres fut abaissée de 200 à 250 m.

Mais si l'ère des grands défrichements est pratiquement achevée vers 1450, la forêt n'en est pas pour autant hors d'atteinte des méfaits de l'homme. On entre en effet alors dans une période d'abus et d'excès qui ne feront qu'accroître sa dégradation et activer sa destruction. Rappelons qu'à cette époque, les forêts étaient en majeure partie propriété exclusive du souverain qui en accordait la jouissance aux habitants. Et si l'on songe au bois que nécessitait en grande quantité la construction des chalets disséminés dans les alpages, à celui qu'il fallait consacrer à la construction des digues pour les torrents, à l'entretien des clôtures, à l'industrie fromagère, sans parler du chauffage hivernal, on comprendra toute l'importance que revêtaient les forêts pour la gent montagnarde. Il est évident aussi que les exploitations se faisaient le plus souvent d'une manière abusive et non raisonnée. Et si l'on ajoute à ces facteurs les effets du parcours du bétail et surtout ceux du libre pacage des chèvres et des moutons, on comprendra sans peine que les conséquences d'un tel traitement ne devaient pas tarder à se manifester. Quelques timides règlements tendant à limiter les droits de parcours voient le jour, mais n'ont aucune influence pratique. Ils sont toutefois le symptôme d'une inquiétude naissante de la part du montagnard qui avait très tôt compris que la forêt était son plus sûr abri contre l'avalanche et le ravinement. Ce n'est qu'au début du XVI<sup>e</sup> siècle qu'apparaissent les premières mises à ban d'une certaine efficacité. Mais le pillage continue, favorisé par la naissance des premières industries qui s'installent toutes en forêts où elles puisent largement le combustible qui leur est indispensable.

Au début du siècle dernier, un homme de sciences comme Henri Zschokke et un forestier comme Charles Kasthofer se penchent sur les conditions forestières de la zone alpestre où la situation était la plus grave et jettent un cri d'alarme. Mais pour qu'ils soient entendus, il faut que la nature elle-même les appuie: en 1834, puis encore en 1839, les cantons alpins – Grisons, Tessin, Valais et Uri – sont ravagés par des inondations catastrophiques ensuite d'orages extrêmement violents dont les conséquences sont sans conteste imputables au déboisement abusif des montagnes. Les lois cantonales qui voient alors le jour restent de peu d'effet. Il faut attendre les nouvelles catastrophes de 1868 pour que des mesures plus énergiques soient décidées. En 1876, la première loi fédérale concernant la haute surveillance de la Confédération sur la police des forêts dans les régions élevées,

voit le jour. Elle sera remplacée en 1902 par la loi qui nous régit encore aujourd'hui et qui manifeste, par son article 3, qu'on avait enfin compris dans toute son acception, l'importance de la forêt et son rôle essentiel de protection. Et voici ce fameux article 3 qui impose la classification des forêts en forêts protectrices et non protectrices et définit comme suit les premières :

«Sont forêts protectrices celles qui se trouvent dans le bassin de réception des torrents et celles qui, par leur situation, assurent protection contre les influences climatologiques nuisibles, les avalanches, les chutes de pierre et de glace, les éboulements, les affouillements, ou contre les écarts considérables dans le régime des eaux.»

Si je me suis permis cette brève esquisse historique, c'est qu'elle me paraissait susceptible de définir clairement et succinctement la double mission, toujours actuelle, de la forêt de montagne : produire et protéger.

Mais il faut faire un pas de plus et tenter maintenant, sans nous perdre dans le détail non plus, d'élargir notre horizon pour embrasser le problème de l'économie alpestre dans son ensemble.

### 3. Les difficultés de l'économie alpestre

Plus précisément, nous chercherons ici à mettre en évidence les principales difficultés auxquelles se heurte l'équilibre de l'économie rurale alpestre.

Cet équilibre dépend en fait de trois facteurs d'importance inégale, qui se combinent et interfèrent les uns sur les autres. Ce sont l'homme, la terre et l'équipement.

#### *Problème humain et social tout d'abord*

Jusqu'à la révolution économique du siècle dernier, la population montagnarde était une population libre et autonome qui avait dû, au bénéfice des siècles et au prix d'une vie rude, réaliser un certain équilibre agro-sylvo-pastoral, lequel était le garant de son indépendance économique. Mais avec l'apparition de la machine, la plaine découvrit ses richesses et l'autonomie montagnarde succomba sous l'invasion des produits importés dans les vallées. Dès lors, le déséquilibre s'accrut toujours davantage, la montagne ne pouvant s'adapter aux exigences du monde moderne, ne pouvant s'aligner sur une économie basée essentiellement sur le rendement, le bas

prix de revient, la mécanisation et la production massive. La différence entre le standard de vie des montagnards et des gens de la plaine devait donc aller en s'accroissant. Simultanément, les échanges et les mélanges de populations favorisés par le développement des moyens de communication devaient permettre aux montagnards de faire des comparaisons. Celles-ci devaient aboutir, par voie de conséquence, à un exode et à l'abandon des traditions ancestrales par les jeunes générations. D'où vieillissement des populations et difficultés accrues pour l'exploitation des domaines.

Le second élément dont il faut tenir compte est le **facteur terre** ou plus exactement **station**, en entendant par là le milieu physique avec tous les facteurs écologiques qui en conditionnent la fertilité et la productivité. Si l'on veut donc définir le milieu montagnard par ses caractéristiques, nous devons prendre en considération les critères suivants qui ont été choisis pour la classification des communes de montagne des Alpes françaises et qui paraissent valables pour les nôtres aussi.

Tout d'abord l'altitude et la dénivellation – critères orographiques – (les Français estiment que pour être classée en zone montagneuse, une commune doit avoir au moins 80% de son territoire au-dessus de 600 m., ou une dénivellation de 400 m. entre le haut et le bas du terroir cultivé). Puis viennent les facteurs de correction qui permettent de rattacher, au régime montagnard, des communes qui ne répondent pas entièrement aux critères orographiques. Ce sont d'une part les conditions d'enneigement et, d'autre part, les conditions d'isolement, c'est-à-dire la situation par rapport au trafic.

Chez nous, le bureau du Cadastre fédéral de la production agricole a délimité les régions de montagne et créé ce qu'on appelle «la limite standard» en prenant en considération les facteurs les plus importants de la production tels que durée de la période de végétation, conditions des précipitations, exposition au soleil, voies de communication et déclivité du sol, soit des critères en tous points comparables à ceux choisis par nos voisins.

Enfin, les Français admettent encore dans la zone alpestre certaines communes présentant une économie nettement montagnarde, c'est-à-dire caractérisée par la prédominance des activités forestières, herbagères et pastorales.

Si l'on jette un coup d'œil sur notre statistique suisse, la surface des régions montagneuses répond bien à ce dernier critère puisque :

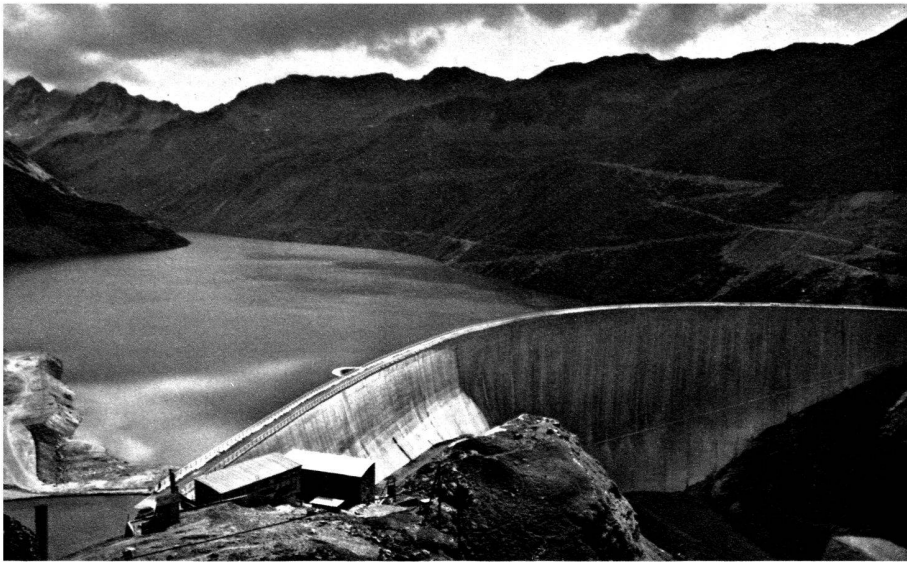


## Protection des régions et des sites alpestres

- 1 Ferme à Chesières
- 2 Chalet d'alpage en Gruyère
- 3 Visperterminen (photo B. Rast)
- 4 Pont de Nant
- 5 Les lacs de montagne doivent être  
décrétés zone de non bâtir  
(lac des Chavonnes)

**Ce qu'il faut sauver!**





1



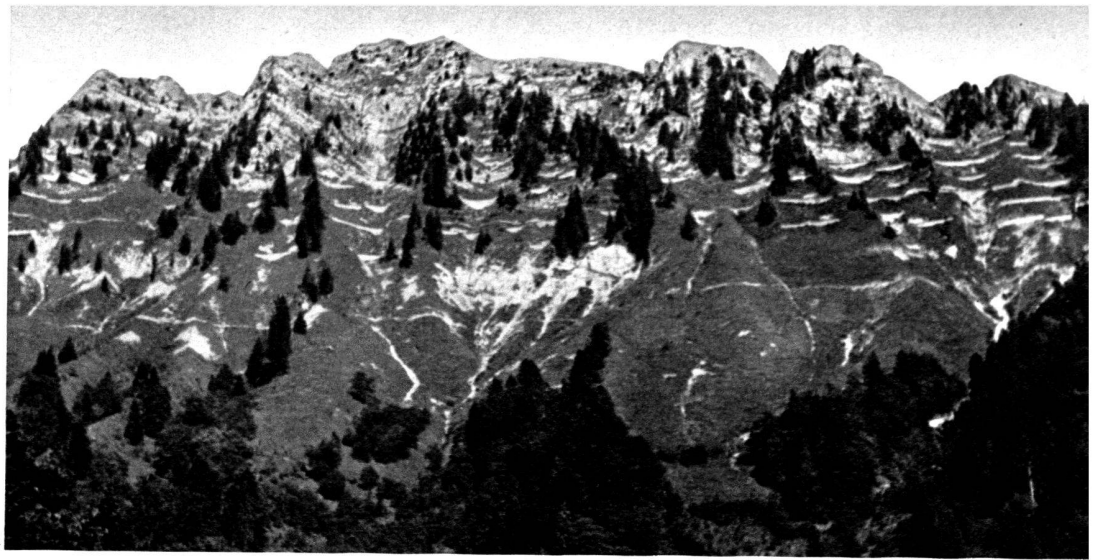
2



3

## La montagne et ses problèmes

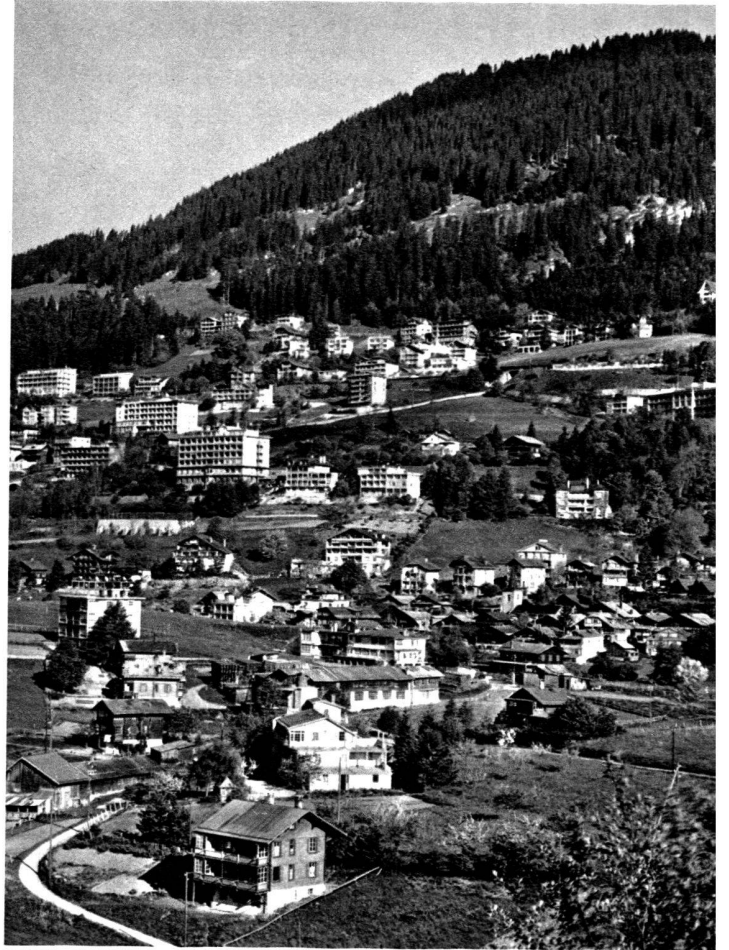
- 1 Les barrages peuvent conférer au paysage alpestre une beauté insoupçonnée (Moiry s/Grimentz)
- 2 Séquelle du tourisme: les remontées mécaniques et les tranchées qu'elles provoquent dans la forêt; la solution de Bella-Lui (notre photo) est discrète
- 3 L'agriculture en montagne est riche en folklore, mais difficilement rentable; l'apport du tourisme peut seul la sauver
- 4 Là où la forêt ne remplit plus son rôle protecteur, d'énormes travaux sont nécessaires pour essayer d'y suppléer (Les Verraux s/Montreux)
- 5, 6 La «triste époque» de l'architecture n'a commis nulle part autant de méfaits qu'en montagne
- 7 L'affligeant spectacle des voitures éparses dans les pâturages enlève tout l'attrait des sites (Pont de Nant)



4

5

6

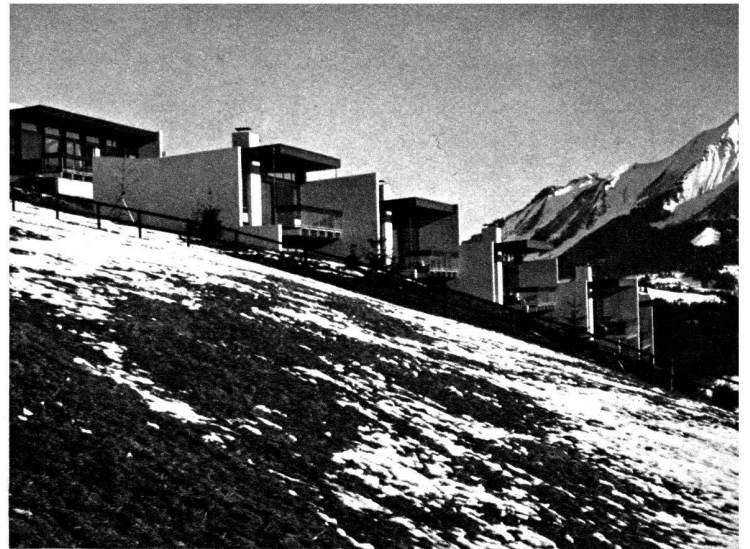


7





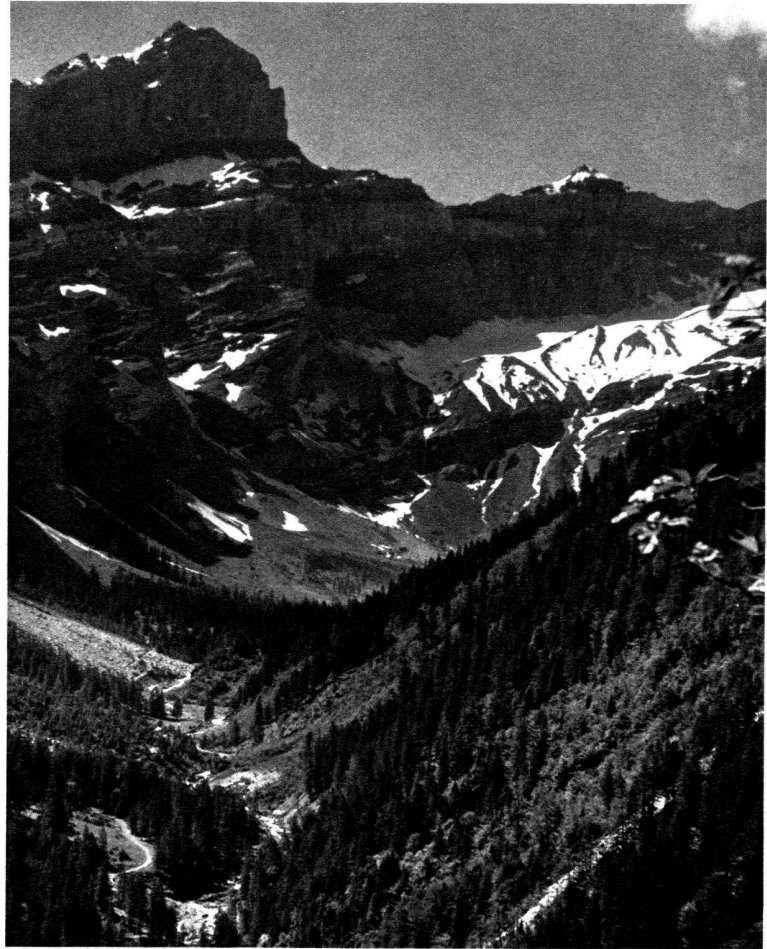
1



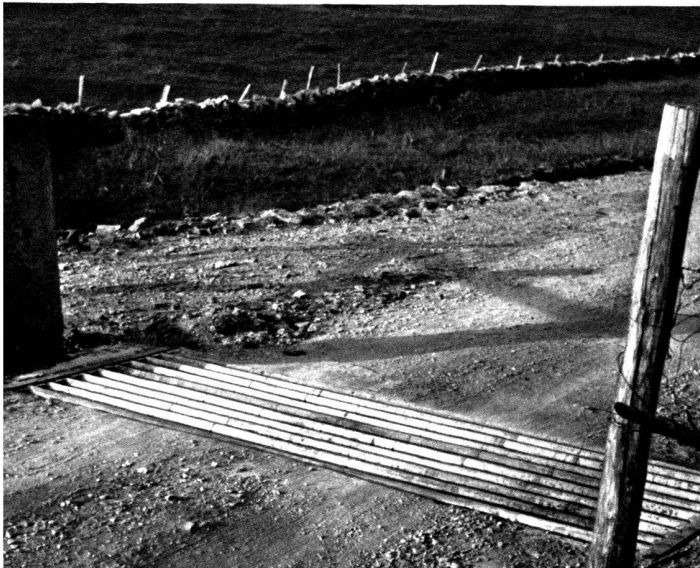
2

## Vers quelques solutions

- 1 Ces abris forestiers discrets sont également très appréciés des touristes
- 2 A la dispersion des chalets disparates se substitue ici un ensemble architectural moderne et sobre (Leysin; Weber et Petrovitch, architectes)
- 3 La création d'une réserve naturelle est le seul moyen de sauvegarder définitivement les sites les plus précieux (Vallon de Nant)
- 4 Lorsque les routes doivent traverser les pâturages, un fossé recouvert de barres non scellées remplace les encombrants «clédars»
- 5 Mais pour éviter l'assaut des automobilistes sur les nécessaires voies de desserte, il convient, comme ici, d'en limiter l'accès aux ayant droit (Leysin)



3



4



5

13% seulement de cette surface est affecté à la culture, 36% au pâturage, 21% à la forêt

et le reste, soit 30%, est occupé par des sols improductifs. Par rapport à l'ensemble du pays, la montagne ne produit que le 30% des terres cultivées. Mais par contre elle totalise le 98% des pâturages, le 85% des surfaces improductives et le 62% des forêts.

Et nous ne pouvons pas ignorer, dans ce contexte, que le problème de la production est étroitement lié à la structure de la propriété foncière, c'est-à-dire à l'étendue des propriétés et à leur degré de fractionnement.

Enfin, le dernier facteur dont il faut tenir compte pour réaliser une économie alpestre équilibrée est celui de **l'équipement de ce terroir**, problème des moyens d'exploitation dont les nombreux aspects sont autant de difficultés à vaincre tant sur le plan technique que purement financier:

protection des zones menacées par l'avalanche, correction des torrents et travaux de stabilisation des zones d'érosion, équipement des forêts et des pâturages d'un réseau suffisant de voies d'accès et de dévestiture, sans parler de la mécanisation sur les pentes et de tous les autres problèmes que nous ne pouvons rappeler ici.

#### 4. Le rôle du tourisme dans cette économie

Si j'ai évoqué toutes ces difficultés de la vie rurale en montagne, ce n'est ni par penchant naturel pour les idées noires, ni pour pleurer un passé révolu, encore moins pour regretter inutilement l'irréversibilité de l'évolution. Mais le tableau que je viens d'ébaucher doit servir de fond pour mettre en relief la valeur et le rôle d'un élément nouveau dans l'économie alpestre. Je veux parler du **tourisme**. Et je pense que le fait d'avoir tenté de regarder l'amoncellement des problèmes du paysan de montagne avec les yeux de celui qui doit journallement se colleter avec eux, nous permettra aussi de comprendre l'accueil qui est fait au tourisme par ceux qui y ont vu leur planche de salut et le moyen de continuer à vivre dans le cadre de leur enfance.

Le tourisme est un phénomène contemporain qui prend de plus en plus de place dans l'économie alpine et qui en prendra davantage encore à l'avenir. La montagne, en effet, réunit toutes les conditions favorables: l'altitude, qui

garantit la qualité de l'air et de la lumière; la beauté des sites, rendue populaire par les panneaux publicitaires et les prospectus d'hôtels mettant l'accent sur les panoramas grandioses, le cadre rude et sauvage des paysages, les lacs sertis dans la verdure, la flore incomparable, le pittoresque des vieilles coutumes; les possibilités innombrables enfin que réserve la montagne aux sportifs de toutes catégories depuis les fervents de la marche et du camping jusqu'aux alpinistes chevronnés, sans parler de l'enneigement prolongé qui ouvre l'espace aux skieurs de toutes classes et de toutes capacités.

Le standard de vie élevé, le développement et l'amélioration des voies de communication et des moyens de transport, l'augmentation rapide des populations, le caractère toujours plus artificiel de la vie en ville, le nombre toujours croissant des gens fatigués et nerveux, l'introduction progressive de la semaine anglaise, etc., sont autant de facteurs qui contribuent activement à donner au tourisme un essor que rien ne pourra entraver.

Or le tourisme n'est un facteur d'équilibre de l'économie rurale alpestre que pour autant qu'il procure un appoint dans le budget du montagnard. A ce point de vue-là, le tourisme dit «de séjour» est extrêmement précieux puisqu'il permet au paysan de réaliser des gains accessoires intéressants par la location de chambres ou de chalets, puisqu'il lui assure un certain écoulement de ses produits agricoles et qu'il lui garantit des emplois temporaires lui apportant des revenus complémentaires bienvenus durant la mauvaise saison.

Le tourisme «de masse», par contre, ou le tourisme «de station» n'apporte que peu d'avantages directs au paysan. Tout au plus lui donne-t-il l'occasion d'abandonner sa terre pour se consacrer à d'autres activités: hôtellerie, restauration, commerce, etc.

Toutefois, il faut admettre que le tourisme – et même le tourisme de station – revivifie les communes de montagne non seulement par l'apport d'argent liquide, mais aussi par les échanges humains qu'il permet, par l'élargissement de l'horizon économique des populations autochtones et les possibilités de travail qu'il crée pour les jeunes qui seraient tentés de s'en aller sans cela.

#### 5. Les dangers de cette évolution

Ces quelques considérations nous amènent en fait à tirer une première conclusion, c'est que l'aménagement de la zone montagneuse est une nécessité absolue et

doit être axé sur un triple but découlant de la vocation spécifique de l'espace rural alpin, soit :

1. l'intensification des reboisements;
2. le développement de l'élevage;
3. l'implantation rationnelle du tourisme.

Or, la réalisation de ce programme présuppose l'existence d'un réseau routier dense, conçu en fonction des besoins modernes de cette économie complexe. Le réseau existant s'avère insuffisant et inadapté aux moyens actuels de transport. Et l'expérience nous a montré que l'amélioration des routes forestières de dévestiture, construites pour le trafic lourd mais lent d'exploitation, ouvre par là même de nouveaux espaces au tourisme motorisé. Outre les inconvénients, pour les exploitants, d'une circulation de plus en plus dense sur des voies souvent étroites où tout croisement est un problème, le trafic touristique rapide provoque une usure anormale de la chaussée. En effet, le gravier est arraché et déjeté, la superstructure du chemin se déforme et l'eau de ruissellement du premier orage achève le travail de sape. Or, si la création de routes nouvelles bénéficie de subsides intéressants, l'entretien du réseau incombe entièrement aux propriétaires des fonds. Nous nous trouvons donc en présence du premier conflit cornélien pour le montagnard qui doit assurer son revenu en l'asseyant à la fois sur l'exploitation de son domaine et sur le tourisme. Conflit qu'il appartiendra à l'aménagement du territoire alpestre de résorber.

Je pense que, dans ce domaine, il est urgent de repenser le problème des liaisons routières en montagne, non seulement pour elles-mêmes, mais en fonction d'une utilisation définie. Les artères et routes nécessaires au tourisme devront être équipées d'une façon adéquate et leurs frais d'entretien répartis en fonction de leur utilisation. Il serait logique, lorsqu'elles doivent traverser des zones de pâturage, que les portails et clédars soient remplacés, avec l'appui financier des associations touristiques, par des fossés couverts de grilles à larges mailles ou de barres métalliques non scellées interdisant le transit du bétail, mais n'interrompant pas le trafic automobile. Ce point de détail tarirait une source jusqu'ici inépuisable de conflits entre bergers et promeneurs. Des places de parc suffisantes devront être aménagées aux terminus et aux points de vue pour éviter l'éparpillement des voitures dans les pâturages, sur l'accotement des routes secondaires ou devant les chalets d'alpage. Ces mesures, pro-

pres à favoriser tant le touriste que l'exploitant des ressources naturelles de la montagne, auront en outre une incidence directe sur la protection des sites.

Ces axes en effet feront en quelque sorte abcès de fixation et diminueront sensiblement les effets d'infiltration qui nous alarment et l'éparpillement extraordinaire des constructions. Cette dispersion de la construction est une charge pour les communes qui doivent ouvrir, l'hiver, un réseau toujours plus étendu de chemins, une menace sans cesse plus grande pour la qualité de nos sources et un facteur de souillure du paysage chaque fois qu'un service de ramassage des ordures ménagères n'est pas organisé.

Il est donc nécessaire, pour la sauvegarde de nos sites aussi, que les habitants soient ordonnés et relativement concentrés. Toutefois la concentration ne doit pas dépasser certaines limites et les zones de chalets devront prévoir suffisamment d'espace pour permettre une arborisation sans laquelle le site perdrait une part appréciable de son cachet, et de son attrait pour les habitants qui recherchent davantage une solitude collective que la promiscuité urbaine à laquelle ils tentent d'échapper.

Par ailleurs, le type de construction lui-même doit être sinon imposé, du moins dirigé afin d'éviter une hétérogénéité blessante et le disparate des styles caractérisant certaines zones de week-end du Jura, qui ne mettent certes pas notre pays en valeur. Ces dispositions touchent plus particulièrement le tourisme de séjour. Le problème se pose différemment dans les stations où le mauvais goût a souvent déjà fait son œuvre et où des constructions d'un modernisme plus audacieux peuvent être tolérées. Un point très important aussi pour la sauvegarde de nos sites alpestres serait de décréter zone de non bâtir les abords immédiats de nos lacs de montagne. Leurs rives sauvages font tout leur prix et leurs dimensions réduites les rendent vulnérables à toute adjonction. Or «la beauté sombre de ces eaux calmes où glissent les nuages» représente un but de course tellement normal qu'il devient logique aussi d'y concevoir hôtel ou restaurant. Mais l'aubergiste ne ferait pas de moindres affaires si ses installations d'accueil étaient disposées un peu en retrait. Il est bien entendu que cette règle n'est pas applicable aux lacs seulement – l'exemple en a été choisi comme symbole – mais à tous les sites de valeur.

Il faudra même aller plus loin et déterminer des zones témoins ou des réserves d'une certaine ampleur, caractérisées par l'interdiction totale de bâtir (à l'exception des

bâtiments d'exploitation du domaine) et par l'inaccessibilité aux véhicules.

Dans cette tâche particulière, l'aménagement du territoire de la zone alpestre se heurtera sans aucun doute à certaines difficultés. En effet, le tourisme envahit progressivement de vastes zones de nos Alpes, utilisées jusqu'ici pour des exercices militaires, précisément en raison de leur retrait et des possibilités qu'elles offraient d'effectuer des tirs sans mettre en danger des vies humaines et sans perturber les activités des populations civiles. Cette colonisation des alpages par le tourisme restreint à tel point les possibilités de manœuvre que l'armée est contrainte de chercher toujours de nouveaux champs d'exercice. Or, dans cette recherche, elle ne peut qu'entrer en conflit avec les amateurs de nature vierge et les protecteurs des sites sauvages puisque les uns comme les autres jettent leur dévolu sur les mêmes territoires. Or, si l'esthétique n'a jamais été l'apanage des constructions militaires, le caractère fonctionnel de ces bâtisses n'exclut pas à priori certaines améliorations. Et le souci de camouflage que nous avons pu constater en plaine doit nous permettre d'espérer que casernes et hangars, en montagne, emprunteront à nos métairies certains aspects extérieurs. Par ailleurs, les sites les plus remarquables de nos Alpes devraient être réservés aux exercices ne laissant pas de traces et ne présupposant pas d'installations permanentes préjudiciables à leur beauté naturelle.

Autres séquelles du tourisme et de ses exigences: les téléphériques de remontées pour skieurs qui sont toujours assortis des pistes de descente. Si ces dernières ne laissent que peu de traces (souvent même aucune) pendant la belle saison, le tracé des monte-pentes balafre les peuplements forestiers de tranchées préjudiciables tant au point de vue technique qu'esthétique. Il importe que dans ce domaine aussi les frais minimums d'implantation ne soient pas le seul critère entrant en considération pour le choix des tracés.

Dans ce même ordre d'idées, les lignes électriques à haute tension sont plus redoutables encore. Les larges tranchées de sécurité qu'elles exigent enlaidissent terriblement nos paysages, sans parler des pylônes eux-mêmes qui se profilent incongrûment sur les plus beaux couchers de soleil! Du point de vue forestier, le passage des lignes en surélévation au-dessus des futaies est de loin préférable. Du point de vue esthétique, cette solution est aussi souhaitable puisque les pylônes, badigeonnés

de teintes neutres, se fondent très souvent dans le paysage et se font beaucoup mieux oublier que la cicatrice des tranchées qu'on remarque de très loin. Toutefois les solutions les meilleures pour les uns sont aussi les moindres pour les autres. En effet, les pylônes surélevés et rendus invisibles par des teintes neutres deviennent un réel danger pour la circulation aérienne et l'Office fédéral de l'air exige, pour la sécurité des pilotes et de leurs passagers, que ces mêmes pylônes soient peints en rouge et blanc. Là encore tout l'art consistera à concilier les extrêmes par l'étude approfondie des tracés les moins dommageables.

Avant de conclure, il convient encore de rompre une lance en faveur de notre flore alpine. Parce que l'homme, depuis qu'il est homme, n'a pas encore appris à regarder avec les yeux, parce que l'irrépressible instinct de possession l'incite et l'incitera toujours à prendre, le développement du tourisme en montagne est une menace grave pour ces fleurs mêmes que les affiches publicitaires invitent à venir admirer. Et là, comme en beaucoup d'autres choses, il s'agit avant tout d'un problème d'éducation.

Enfin, et pour terminer par un problème forestier: l'exode des montagnes reculées et l'abandon des hauts alpages par le bétail bovin risque de favoriser le retour du mouton. Or, nous savons qu'à la vocation forestière des montagnes est liée la sécurité des plaines. Nombre de pays pauvres, dont l'économie a été fondée trop longtemps sur l'élevage des moutons et des chèvres, sont des pays plus pauvres encore aujourd'hui, en butte à des problèmes immenses de lutte contre l'érosion et de reconstitution. Sans aller jusque-là pour ce qui nous concerne, nous nous devons de prendre conscience de ce problème qui s'intègre aussi dans la sauvegarde de nos régions alpêtres.

Après ce tour d'horizon sommaire des problèmes alpestres, il est temps de conclure.

Je me permettrai de le faire succinctement en émettant une opinion personnelle qui est à la fois un vœu et une recommandation.

En matière d'aménagement du territoire, le vieil adage populaire «Mieux vaut prévenir que guérir» prend un relief chaque jour plus saisissant. Les difficultés que rencontrent, en plaine, les aménageurs qui se heurtent brutalement aux intérêts privés, doivent nous rendre prévoyants en montagne. Et il me paraît essentiel que certains sites qui méritent plus particulièrement notre attention, que ce soit pour leur beauté intrinsèque ou pour leur fonction sociale de protection, soient acquis par les pouvoirs publics, communes ou Etats, pendant qu'il en est temps encore. Plus tard, lorsque la spéculation exercera son extraordinaire emprise, les droits imprescriptibles de la société tout entière ne pourront plus être défendus avec assez d'efficacité. Et peut-être sera-t-il trop tard alors pour remonter le courant.

Puissent les autorités ne pas avoir, à l'avenir, et dans ce domaine, à regretter une imprévoyance qui leur serait alors durement mais vainement reprochée.